

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No. 21

DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ROUTE DU LAC (RC1), TRONÇON GIRATOIRES CHÂTELAIN / COURONNETTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck
Valérie Schlup (excusée le 28 novembre)
Susete Ulliel

MM. Edouard Dubuis
Christian Joly (Président)
Alexandre Sobredo (excusé les 28 novembre et 9 janvier)
Federico Rapini (Rapporteur)

s'est penchée, en dates des 31 octobre et 28 novembre 2022, ainsi que du 9 janvier 2023 sur le Préavis municipal 2021-2026 No. 21 concernant la demande de crédit relative aux travaux de requalification de la Route du Lac (RC1), tronçon giratoires Châtelain / Couronnette. Le 31 octobre, Madame la Municipale Margareth Ruchti a présenté les grandes lignes du projet et répondu aux questions de la Cofin, qui la remercie pour sa disponibilité et les informations fournies.

DISCUSSION

La Cofin constate que les entreprises adjudicataires se sont montrées très agressives sur les prix et invite la Municipalité à rester attentive à la gestion du chantier, afin d'éviter toute demande de crédit complémentaire au terme de celui-ci. L'enveloppe réservée aux "divers et imprévus" doit être utilisée avec justification et parcimonie.

La variation des prix entre le dépôt de l'offre et août 2022, calculée sur la base de l'Indice des prix à la construction (IPC), pèse de manière significative sur la somme finale, autour de 10% du montant global des travaux détaillés dans le préavis. Si l'IPC devait redescendre à un niveau plus raisonnable au moment des travaux, il serait judicieux de pouvoir également en profiter.

La Cofin a constaté que le montant dévolu à l'éclairage public est différent dans le tableau récapitulatif des adjudications et dans les conclusions, qui doivent être modifiées en conséquence (voir amendement).

AMENDEMENT

Certains montants exprimés dans les conclusions ne sont pas exacts. Il convient donc de modifier le point 3 comme suit:

3. Accorde un crédit de Fr. 3'985'000.-- (subventions ou participations de tiers non déduites) pour le financement des travaux et autorise la Municipalité à amortir les coûts des travaux de la manière suivante:

- a. Fr. 3'840'000.-- à imputer au compte No. 4300.501026 "Génie civil et assainissement - Requalification Rte du Lac RC1", à amortir sur une période de 30 ans ;
- b. Fr. 145'000.-- à imputer au compte No. 4310.501022 "Génie civil et assainissement - Requalification Rte du Lac RC1", à amortir sur une période de 30 ans ;

L'amendement a été accepté à l'unanimité des membres présents.

CONCLUSIONS

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les conclusions **amendées** suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026/No. 21 de la Municipalité du 20 septembre 2022

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Décide d'adopter le projet de réaménagement de la Route du Lac (RC1), tronçon giratoires Châtelain / Couronnette tel que mis à l'enquête et modifié à la demande de l'ATE par son opposition ;
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la réalisation de ces travaux selon le projet mis à l'enquête modifié ;
3. Accorde un crédit de Fr. 3'985'000.-- (subventions ou participations de tiers non déduites) pour le financement des travaux et autorise la Municipalité à amortir les coûts des travaux de la manière suivante :
 - a. Fr. 3'840'000.-- à imputer au compte No. 4300.501026 "Génie civil et assainissement - Requalification Rte du Lac RC1", à amortir sur une période de 30 ans ;
 - b. Fr. 145'000.-- à imputer au compte No. 4310.501022 "Génie civil et assainissement - Requalification Rte du Lac RC1", à amortir sur une période de 30 ans ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 13 janvier 2023

Le Président



Christian Joly

Le Rapporteur



Federico Rapini